



DESSERTE DES BATIMENTS 2H

Date d'édition :
15/07/2019

Date de révision trimestrielle :
01/01/2020

VERSION
DB-2019-08-AI

Auteur : Référent Pédagogique
M.FATEH DERRICHE

DESSERTE DES BATIMENTS 2H

EPS

Ecole de Prévention et de Sécurité
14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry Sur Seine
Tél: 09 83 39 42 54
Email : eps.direction@gmail.com
831 338 728 RCS CRETIEL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703 – Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-20180628985
Numéro d'activité : 11 94 09515 94



DESSERTE DES E.R.P.

- Pour permettre aux engins des sapeurs-pompiers d'accéder au plus près de la façade des bâtiments, les ERP doivent être desservis par des voies ayant certaines caractéristiques, notamment en termes de largeur et de résistance à la charge.
- Selon la hauteur de l'établissement, ces voies seront des
 - voies engin,
 - voies échelle pour les bâtiments de plus de 8 m de hauteur ou
 - espaces libres (selon le mode de distribution intérieure appliqué au bâtiment)



CARACTERISTIQUES D'UNE VOIE ENGIN

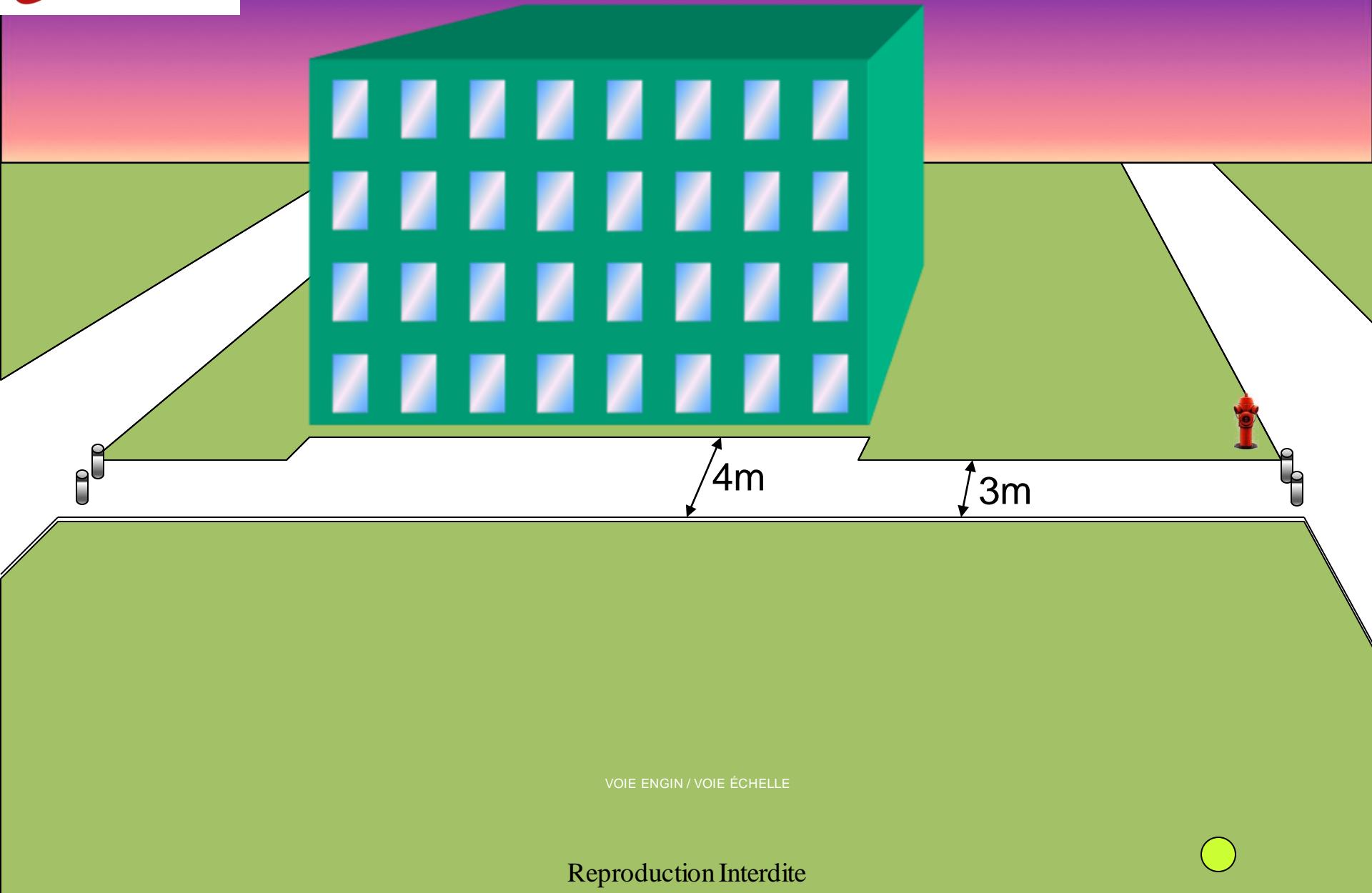
- **Permettant l'accès des engins de secours à la façade du bâtiment**
- **Largeur de la chaussé : 3,00 mètres**
- **Force portante : 160 kN soit 16 tonnes**
- **Hauteur libre: 3.50 mètres minimum**
- **Pente : inférieure à 15 %**

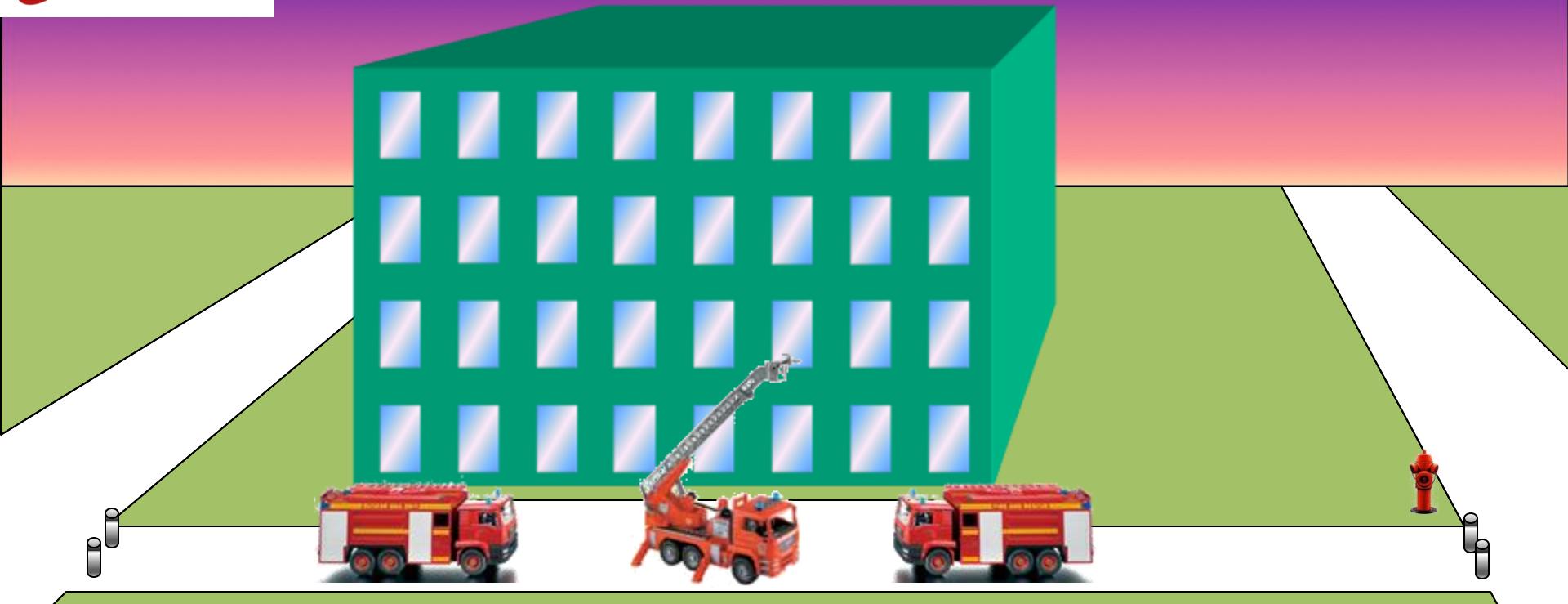


CARACTERISTIQUES D'UNE VOIE ECHELLE

- Permettant la mise en station des échelles aériennes
- Largeur minimum : **4 mètres**
7 mètres si elle est en impasse
- Force portante : **160 kN soit 16 tonnes**
- Hauteur « sous voûte » : **3.50 mètres minimum**
- Pente : **inférieure à 10 %**



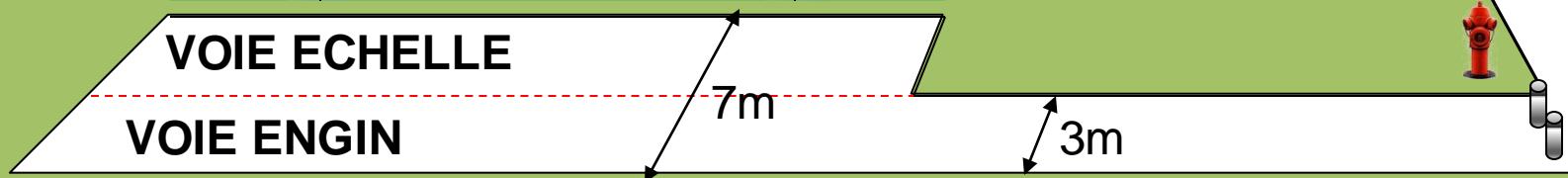
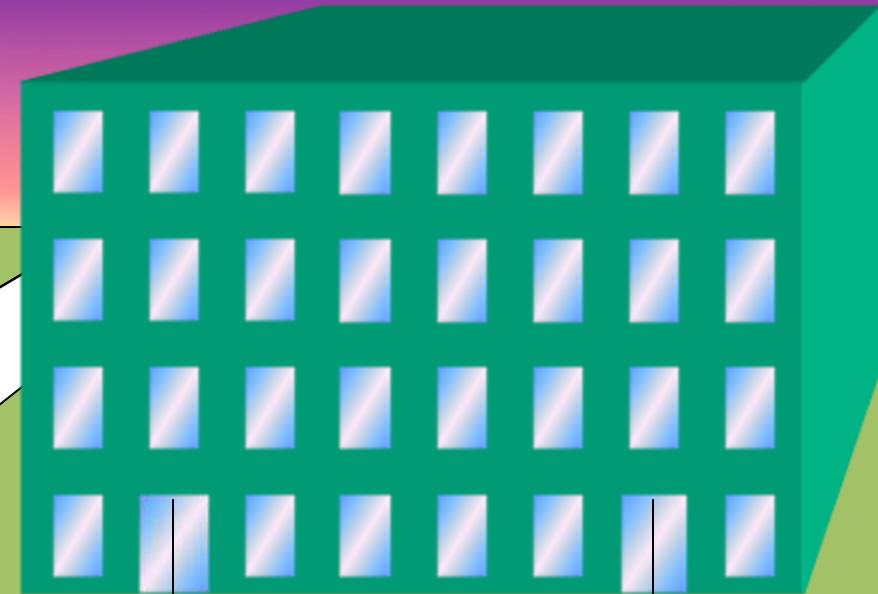




voie engin / voie échelle

Reproduction Interdite

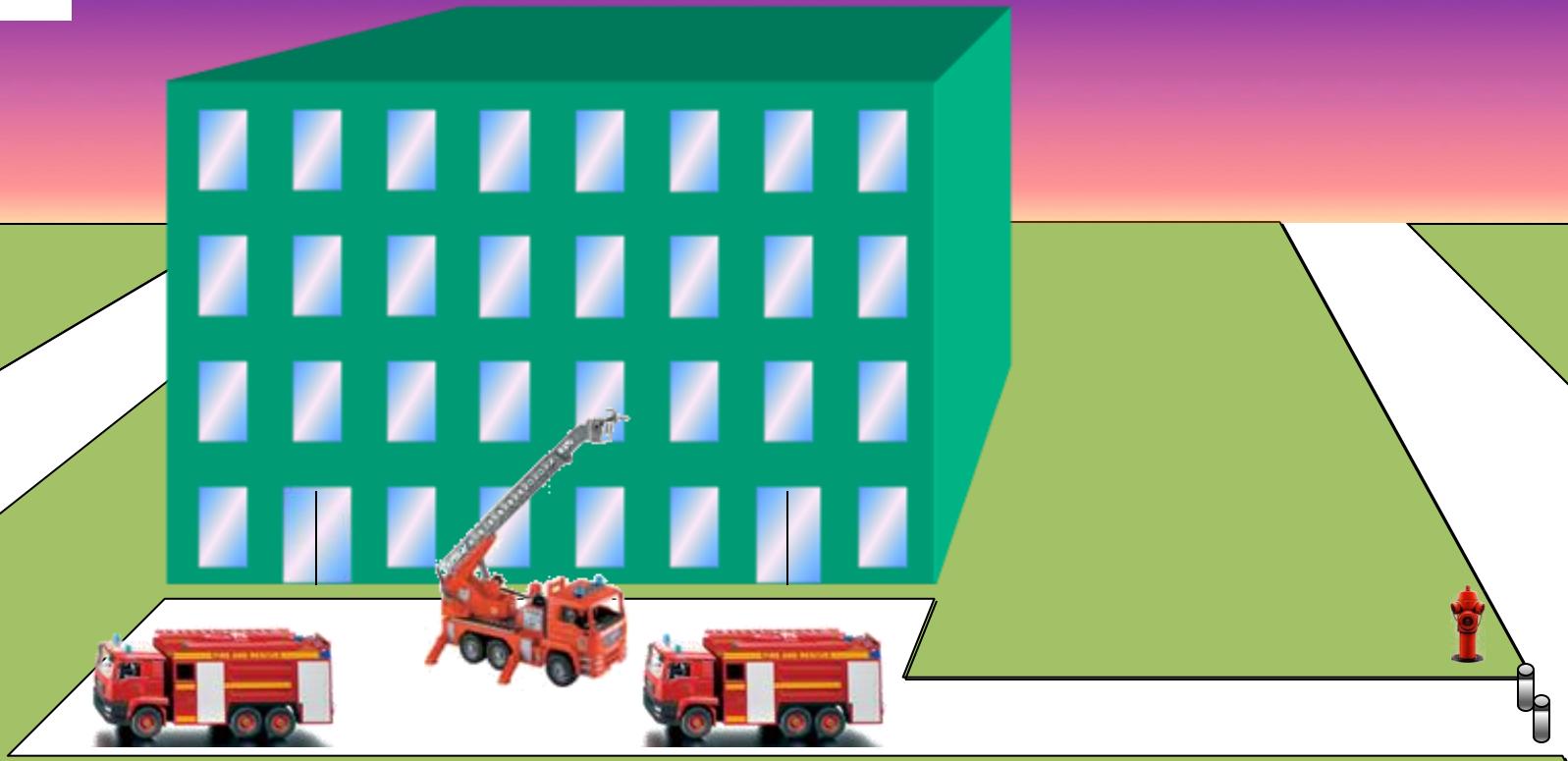




VOIE ÉCHELLE en impasse

Reproduction Interdite





VOIE ÉCHELLE en impasse

Reproduction Interdite



FACADES ET BAIES ACCESSIBLES

Chaque bâtiment ,en fonction de sa hauteur et de l'effectif du public admissible,doit avoir une ou plusieurs façades accessibles desservies chacune par une voie ou un espace libre.

- **Baie accessible : toute baie ouvrante permettant d'accéder à un niveau recevant du public.**
- **Façade accessible: façade permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux recevant du public.**

La façade comporte au moins une sortie normale au niveau d'accès des secours et des baies accessibles à chacun de ses niveaux.



DESSERTE DES I.G.H.

- **Les sorties des immeubles ne peuvent se trouver à plus de 30m d'une voie ouverte à la circulation publique à ses deux extrémités.**
- **Cette voie permet la circulation et le stationnement des engins de secours.**



DESSERTE DES I.G.H.

- **Un IGH doit se trouver au plus à 3 kilomètres d'un centre de secours principal.**
- **Les sorties des immeubles ne peuvent se trouver à plus de 30 m d'une voie ouverte à la circulation publique à ses deux extrémités et permettant la circulation et le stationnement de ces engins.**
- **Cette voie permet la circulation et le stationnement des engins de secours.**



VOIE D'ACCES DES ENGINS.

- **Un cheminement doit être réservé en permanence aux Sapeurs-pompiers:**
- **Largeur minimale de la chaussée: 3,50m**
- **Hauteur libre « sous voûte » : 3,50m**
- **Une aire de concentration des engins de secours existe à proximité de l' immeuble**
- **Résistance: 160 KN au moins soit 16 tonnes**
- **Pentes inférieures à 15%**





Reproduction Interdite

